

PRÉFET DE L'OISE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service Police de l'Eau
Cellule Police de l'Eau Territoriale
Pôle Picardie

Paris, le 10 OCT. 2019

Nos réf. : Dossier n° 60-2019-00106 / DLE – FD_19054 788

Vos réf. :

Affaire suivie par : Fabrice DUWICQUET

fabrice.duwicquet@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 71 28 47 57 - Fax : 03 44 92 27 27

Courriel : ppi.cpet.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, relatif à un rabattement de nappe nécessaire dans le cadre du raccordement du réseau de collecte à la nouvelle station de Baboeuf et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 27 septembre 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Cependant, vous voudrez bien m'informer, avant le début des travaux, des dates de début et fin du chantier, puis, dans un délai de deux mois maximum suivant la fin des travaux, me communiquer votre compte-rendu de chantier, ainsi que, le cas échéant, les plans de récolement des ouvrages réalisés.

Par ailleurs, vous voudrez bien me communiquer, dès le début des travaux, les résultats des analyses des eaux rejetées dans le cadre de ce rabattement et leur interprétation au regard des seuils R1 et R2 indiqués dans l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Je vous rappelle enfin que les agents mentionnés à l'article L.172-1 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau auront libre accès aux travaux et installations objet de la déclaration.

SIVOM VEO
28 place de la Mairie
60400 BABOEUF

Envoi en recommandé avec A/R

Copie à :

- DDT 60/Guichet unique,
- Verdi Ingénierie (M. SEUWIN)
- Barriquand (M. DESPREZ)


PJ : arrêté du 9 août 2006 susvisé



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de mes salutations distingu es.

Pour le pr fet et par d l gation,
Pour le directeur emp ch ,
L'adjointe   la cheffe de service



Marine RENAUDIN

2105 130 117